



FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY

APPEL A CANDIDATURES

Dans le cadre fixé par le code du sport, la Fédération française de rugby (FFR) a institué diverses commissions indépendantes de contrôle, de première instance et d'appel.

Afin de s'assurer de toujours disposer d'un vivier de personnes disponibles pour s'engager bénévolement au service du rugby, la FFR lance un appel à candidatures à destination de toute personne intéressée pour siéger au sein de l'une de ses commissions dont la mission principale est détaillée ci-dessous. Cet appel à candidature a vocation à permettre à toute personne intéressée pour rejoindre l'une de ces commissions, de pouvoir candidater quand elle le souhaite. Les candidatures seront examinées dès lors qu'une place sera disponible au sein de la ou des commissions pour lesquelles les intéressés auront postulé, que ce soit dans le cadre de l'expiration d'un mandat ou d'un poste devenu vacant.

La **Commission des agents sportifs** a compétence pour traiter de toutes les questions relatives aux agents sportifs du rugby. En dehors des dossiers disciplinaires pour lesquels elle se réunit ponctuellement, cette commission se réunit environ 6 fois par saison, prioritairement le mercredi matin.

La **Commission de régulation des agents sportifs** a compétence pour assurer le contrôle financier de l'activité des agents sportifs du rugby. Elle se réunit *a minima* 5 fois par saison, prioritairement les mardis ou mercredis après-midi et de manière ponctuelle si nécessaire.

La **Commission de régulation des championnats fédéraux** a compétence pour assurer le contrôle administratif, juridique et financier des associations affiliées à la FFR et, le cas échéant, des sociétés sportives qu'elles ont créées. Elle se réunit *a minima* 5 fois par saison (notamment sur 2 à 3 journées complètes au mois de janvier) et de manière ponctuelle si nécessaire.

La **formation « Bonne conduite » du Conseil de discipline du rugby français** a notamment compétence pour connaître des dossiers concernant des comportements contraires aux Statuts et Règlements Généraux de la FFR, susceptibles de constituer une infraction au regard de ces derniers et d'évaluer le degré de responsabilité des personnes poursuivies. Elle se réunit chaque semaine, tous les jeudis matin.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY

3-5 rue Jean de Montaigu - 91 463 Marcoussis Cedex
T: +33 (0) 1 69 63 64 65
www.ffr.fr



La **formation « Régulation » du Conseil de discipline du rugby français** a notamment compétence pour prononcer des mesures de sanction dans le domaine de la régulation administrative, juridique et financière. Elle se réunit ponctuellement.

Le **Conseil fédéral de résolution des litiges** a compétence pour connaître des dossiers de litiges administratifs (qualification d'un joueur, respect d'une obligation, etc.), et sportifs (contestation d'un forfait, réclamation, etc.). Elle se réunit deux fois par mois, les mardis matin.

La **formation « Bonne conduite » de la Commission d'appel fédérale** a compétence pour connaître, en dernier ressort, des dossiers émanant de la formation « Bonne conduite » du Conseil de discipline du rugby français, de la Commission de discipline et des règlements de la LNR (uniquement les dossiers disciplinaires) et des Conseils de discipline régionaux. Elle se réunit deux fois par mois, les mercredis matin.

La **formation « Régulation » de la Commission d'appel fédérale** a compétence pour connaître, en dernier ressort, des dossiers émanant de la formation « Régulation » du Conseil de discipline du rugby français, de la Commission juridique de la LNR, de la section spécialisée de la Commission de discipline et des règlements de la LNR, des commissions de l'Autorité de régulation du rugby (A2R)¹ qui ne sont pas insusceptibles de recours. Elle se réunit ponctuellement.

La **formation « Litiges » de la Commission d'appel fédérale** a compétence pour connaître, en dernier ressort, des dossiers émanant du Conseil de résolution des litiges de la FFR et de la Commission de discipline et des règlements de la LNR (hors dossiers disciplinaires). Elle se réunit ponctuellement, les mercredis matin.

Les Commissions se réunissent prioritairement par visioconférence, étant précisé que si une séance doit se tenir au Centre National du Rugby de Marcoussis, elle l'est aux frais de la FFR.

Les Commissions sont assistées, dans l'accomplissement de leurs missions, par les collaborateurs de la Direction des Affaires Juridiques et de la Conformité de la FFR qui, entre autres, assurent la mise en état des dossiers, mettent en œuvre les actions commandées par le Président de la Commission dans le respect de la réglementation en vigueur et se chargent de la rédaction de tous les actes de procédure.

¹ L'A2R comprend la Commission de contrôle des championnats professionnels, la Commission de régulation des championnats fédéraux et la Commission de régulation des agents sportifs.



Chaque commission est animée par un Président et est composée de plusieurs membres, choisis en raison de leurs compétences juridiques, comptables et financières, sportives ou techniques.

Disponible, maîtrisant l'outil informatique, bon connaisseur de l'organisation associative, de préférence sportive, vous justifiez d'une solide expérience et de compétences dans le domaine juridique, comptable et financier, sportif ou technique.

Si vous le souhaitez, vous pouvez faire acte de candidature en complétant le formulaire disponible au lien suivant : <https://forms.office.com/e/jbdEuy2fpf>